

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

SECRET N° 79/204 7.5.1979.

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979, portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de chancellerie ;

VU la correspondance N° 1745/ETR-SG/D.APOL-D.E. du 30 Avril 1979 introduite par le Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

Au Grade de Commandeur :

Monsieur ANTONIO BIASI Ambassadeur de la République Italienne
à BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 MAI 1979

Colonel SASSOU-NGUESSO /.-